



## **Bibliothèque Léo-Pol-Morin**

100, place de l'Église  
Cap-Saint-Ignace, Québec  
G0R 1H0  
(418) 246-3037

### **Règlements**

- 1. Abonnement GRATUIT.**
- 2.** La personne qui s'abonne le fait pour elle-même seulement et non pour tous les membres de sa famille. Lors de l'inscription ou du renouvellement d'abonnement, une pièce d'identité avec photo doit être présentée et une fiche doit être obligatoirement remplie sur les lieux même de la bibliothèque.
- 3.** Carte plastifiée **GRATUITE** : si l'abonné (e) perd cette carte, un coût de 2,00\$ sera exigé pour le remplacement.
- 4.** Durée du prêt : vingt-et-un (21) jours, c'est-à-dire trois (3) semaines.
- 5.** Chaque abonné (e), peut emprunter à la fois 5 livres, 1 revue et 1 CD et 1 jouet.
- 6.** Prolongation du prêt : un appel téléphonique, sur le site Internet ou en se présentant à la bibliothèque. Pas plus de deux (2) prolongations, maximum un (1) mois.
- 7.** Il n'est pas possible de prolonger un livre qui a déjà plusieurs réservations d'avance (ex : nouveauté). Ce livre réservé doit être remis dès les deux (2) semaines écoulées.
- 8.** Réservation d'un livre : dès que l'abonné (e) a été appelé (e) pour l'aviser que le volume réservé est disponible, il (elle) a une (1) semaine pour venir le chercher. Si après une (1) semaine, l'abonné (e) ne s'est pas présenté (e), sa réservation est reléguée à la fin de la liste.
- 9.** L'abonné(e) est seul(e) responsable des biens culturels empruntés. Pour les moins de 13 ans, les parents sont tenus entièrement responsables des biens culturels empruntés par leur(s) enfant(s).
- 10.** Les enfants du primaire devront être accompagnés d'un parent responsable pour le prêt d'un jouet.
- 11.** Livres et biens culturels perdus, abimés ou tachés, pochettes arrachées : une facture faite par la bibliothèque sera remise à l'abonné(e) responsable selon la valeur à neuf du bien culturel emprunté. Ce règlement s'applique autant aux usagers réguliers qu'aux bénévoles de la bibliothèque.
- 12.** Remplacement des biens culturels : le prix d'achat du volume sera facturé pour le remplacement des documents. Les livres audio et les cédéroms seront facturés au prix de la valeur à neuf (plus les frais de traitement : 5 %). Coût fixe de 10 \$ pour un livre format de poche.
- 13.** La bibliothèque se réserve le droit de suspendre un abonnement lorsque les règlements ne sont pas respectés.
- 14.** Ne pas réparer les livres à la maison : les rapporter à la bibliothèque et avertir la (le) responsable.
- 15.** Les biens empruntés doivent toujours être transportés dans un sac de plastique. Aucune sortie sans celui-ci et cette exigence s'adresse aux adultes et aux enfants.
- 16.** Les personnes qui causent du désordre pourront être expulsées.
- 17.** La collaboration de chaque abonné(e) est indispensable au bon fonctionnement de notre bibliothèque.

## **Heures d'ouverture**

Consulter le calendrier affiché à la porte de la bibliothèque pour vérifier les journées et heures d'ouverture ainsi que les activités spéciales.

Lundi : 18 h30 à 20 h 00

Mardi : 13 h 00 à 15 h 00

Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

Vendredi : 18 h 30 à 20 h 00

Pour nous joindre : 418 246-3037